



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2019

Extrait du procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 08

Date de convocation : 17/06/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GIRAUD Alain	COTE Monique
GALLOT Jean-Michel	GANDY Catherine	MATHY Frédéric
DRUESNES Sandrine	CORMY Marc	

Excusés : **LEBON** Claire

Ajout à l'ordre du jour : Un point concernant l'école est ajouté dans les divers.

Secrétaire de séance : **DRUESNES** Sandrine

1 – ASSAINISSEMENT – AVANCEMENT DE LA STEP

La Station d'Épuration est mise en route depuis le 24 mai 2019. Cette période de test démontre que tout fonctionne correctement.

L'agent communal a été formé aux procédures d'entretien du poste de refoulement et de la station d'épuration.

Un contrôle anti-germes a été effectué sur les eaux issues de la station de traitement, la mairie est dans l'attente du résultat des analyses.

La commune dispose d'un délai de deux ans pour réaliser le plan d'épandage de l'ancienne lagune.

Pour ce faire, il faut baisser le niveau d'eau de l'ancienne lagune, en la faisant passer d'un bassin à l'eau, pour d'effectuer une estimation de la quantité de boue à épandre.

2 – VOIERIE

✓ Choix du devis de PATA

Madame le Maire présente les devis demandés. L'ensemble du conseil municipal prend connaissance des propositions suivantes :

Entreprises	Quantité (T)	P.U.H.T (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Colas	15	1 090.00 €	16 350.00 €	19 620.00 €
Socafi	15	1 080.00 €	16 200.00 €	19 440.00 €
De Gata	15	985.00 €	14 775.00 €	17 730.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre au mieux-disant à savoir, l'entreprise DE GATA.

Un point est également soulevé concernant le devis demandé quant à la réfection de la rue des Rossignols. Le devis reçu en octobre 2018 de DE GATA doit être révisé. Si le prix reste inchangé, il est accepté à l'unanimité.

✓ Chemin piétonnier

Madame le Maire expose au conseil municipal les avancées du projet d'aménagement d'un chemin piétonnier allant de la rue de la Mortelle à la rue de l'École.

Il convient de demander des subventions auprès du Conseil Régional et des services de l'Etat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ VALIDE la totalité de l'opération,
- ✓ SOLLICITE les aides du Conseil Régional pour cette opération au taux le plus large possible,
- ✓ SOLLICITE les aides des services de l'Etat pour cette opération au taux le plus large possible,

3 – INFORMATIONS PLUi

Depuis la loi NOTRe portant sur la fusion des Communauté de Communes et des compétences obligatoires, la compétence PLUi a été reprise par la Communauté Bresse et Saône.

Depuis le début de l'instruction, le PADD (vision des grandes directives : l'étude du foncier et projets réglementaires) a été établi.

Actuellement le travail se porte sur l'avant-projet qui doit être transmis à chaque commune afin de leur permettre un droit de regard.

Selon la procédure, une enquête publique sera ouverte prochainement.

4 – TERRAIN COMMUNAL

Lors de la dernière séance du conseil municipal, les avis divergents concernant l'acquisition des parcelles n° A897 et A899 n'avaient pas permis de prise de décision.

Suite à un récent entretien avec les propriétaires, un rendez-vous avec l'Etablissement Public foncier est fixé courant juillet à des fins de conseils et de demande d'intervention.

En aparté, les membres du conseil sont invités à une réflexion sur les possibilités de développement de la commune, sujet pouvant être évoqué au prochain conseil municipal.

5 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un recensement de la population doit être effectué entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

L'ensemble du conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme COUTURIER Laetitia, secrétaire de mairie comme coordonnateur, Mme DRUESNES Sandrine comme coordonnateur déléguée et Mme LOIZEAUX Sylvie, agent communal, pour assurer le recensement de la population en 2020.

6 – DIVERS

✓ Devis

Armoires : le devis d'AZ BUROTIC pour l'acquisition de deux armoires est accepté.

Salle communale : le devis de Borjon-Piron pour la fermeture des portes de placards de la salle communale est accepté.

Hangar communal : deux devis ont été demandés pour remettre une porte sécurisée non crochetable au local de l'agent communal. Le devis de l'entreprise BORJON-PIRON pour la fourniture et la pose d'une porte métallique et le devis de l'entreprise DREVET pour les travaux de maçonnerie attenants à la pose de la porte sont acceptés à l'unanimité.

✓ Plan de Sauvegarde - RGPD

Plan de Sauvegarde: Madame le Maire rappelle que le premier plan de sauvegarde établi avait été refusé lors du conseil municipal de janvier 2019. Elle informe les membres du conseil qu'elle est depuis en relation avec le représentant du bureau des crises de la préfecture et qu'une commission

devra se mettre en place afin de rédiger un nouveau plan de sauvegarde.

RPGD : Madame le Maire informe l'ensemble du conseil qu'il convient de se mettre en conformité avec le règlement européen de la protection des données qui consiste à un meilleur contrôle des données et à une harmonisation des politiques et pratiques de traitement de données.

Après avoir listé les missions et la procédure de mise en conforme, l'élection d'un Délégué à la Protection de Données doit être désigné. Mme Joubert-Laurencin est désignée à l'unanimité.

✓ Courriers des Présidents des Associations

L'ensemble du conseil est informé qu'un courrier a été reçu en mairie de la part des Présidents des associations de la commune.

Madame le Maire, questionnée quant à l'absence de certains Présidents, précise qu'elle n'est pas à l'origine de la réunion et est juste destinataire du courrier.

Suite à ce courrier, une demande de renseignements complémentaires sera rédigée courant de la semaine prochaine. Les murs appartenant à la commune, la mairie se porte garante de l'acquisition d'un radiateur, quant aux autres demandes il conviendra aux associations de s'entendre avec les subventions qui leurs seront allouées.

✓ Fête Cantonale

Alain Giraud, Président de la Mutuelle Cantonale et chargé de la préparation de la fête cantonale des sapeurs-pompiers en collaboration avec les membres du CPINI de Boz, précise que tous les préparatifs sont au point.

Il est demandé à l'ensemble du conseil de prendre en charge l'apéritif servi aux Officiels conviés à la manifestation comme il est coutume de le faire à chaque fête cantonale. Le conseil accepte à l'unanimité.

✓ Ecole

Il est rappelé que les programmes scolaires ont changé et que dorénavant 10 cours de natation pour les classes de GS, CE1 et CM1 sont obligatoires.

Il est également rappelé qu'avant la fusion des cantons, le canton de Pont de Vaux finançait les cours de natation pour les GS, CP et CE1.

Depuis la fusion, la Communauté de Communes Bresse et Saône finance les cours de natation pour les classes de CE1 uniquement (avec les CP si la classe est en double niveau).

Les cours obligatoires des classes des GS et CM1 restent donc à la charge du Sou des Ecoles. Les associations des Sou des Ecoles de diverses communes ne sont plus en mesure de participer au financement de cette activité obligatoire et les écoles se retrouvent dans une incapacité d'exécution du programme.

Une demande de financement complémentaire pour les classes de GS et CM1) devra donc est envoyée à la Communauté de Communes Bresse et Saône afin de relancer le débat en remettant le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commission adéquate.